

Séances de la commission préparatoire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **50 (1866)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I.

SÉANCES

DE LA

Commission préparatoire

du 22 et 24 août 1866.

TENUES AU CHATEAU DE NEUCHÂTEL.



Comité annuel :

Président : MM. Louis Coulon.
Vice-Président : Ed. Desor, professeur.
Secrétaires : Louis Favre, professeur.
» D^r Guillaume.
Secrétaire-adj. Fr. Sacc, D^r et professeur.
» Paul Godet, professeur.
Caissier : Georges DuPasquier.

Comité central :

Président : MM. Osw. Heer, D^r et professeur.
Vice-Président : Locher Balber, D^r et prof.
Caissier : J. Siegfried.

Anciens présidents et délégués :

MM. B. Studer, Dr et professeur.

A. Mousson, Dr et professeur.

De la Harpe, père, Dr.

C. Nicolet.

Alphonse Favre, professeur.

F. Lang, professeur.

F. Burkhard, Dr et professeur.

1. La liste des candidats, ainsi que celle des membres honoraires, qui doivent être présentées à l'assemblée générale sont définitivement arrêtées. Il est décidé à ce sujet que s'agissant de ces présentations on s'en tiendra strictement aux prescriptions des statuts, à teneur desquels ne peuvent être nommés comme membres honoraires que des hommes qui se sont distingués dans l'étude des sciences naturelles.

2. Sur la proposition du Comité Central, on décide de proposer à l'assemblée générale, d'ajouter fr. 500 au fonds Schläfli, afin de porter le capital à la somme ronde de fr. 10,000 et

3. D'allouer fr. 200 pour la publication d'un nouveau catalogue des membres de la société.

4. Les comptes ayant été renvoyés à l'examen d'une Commission restreinte, composée de MM. F. Lang, professeur, F. Burkhardt, professeur, et G. DuPasquier, et ayant été reconnus en règle, la Commission décide de proposer à l'assemblée de les adopter et de donner décharge à M. J. Siegfried, caissier central.

5. On présente le rapport de M. le Bibliothécaire qui conclut en demandant que l'allocation pour la bibliothèque soit portée de fr. 450 à fr. 600, et que des remerciements soient votés à M. le pasteur Kuhn, pour les dons

qu'il a faits pendant l'année. La Commission décide de proposer l'augmentation demandée pour cette année, sans rien préjuger pour l'avenir. Quant aux remerciements ils sont votés non seulement à M. Kuhn, mais à MM. Koch et Cherbuliez, qui prennent soin de la bibliothèque et se donnent beaucoup de peine pour l'entretien et l'augmentation de cette collection.

6. La Société suisse de statistique s'étant adressée au Comité Central dans le but d'intéresser la Société helvétique des Sciences Naturelles aux travaux qu'elle poursuit, et lui demandant spécialement de se charger d'une des questions contenues dans son programme général, question relative à la constitution physique du peuple suisse, la Commission, après en avoir délibéré, décide de soumettre la demande à l'examen et au préavis de la section de médecine.

7. M. le Dr Jenny ayant soumis au Comité un Mémoire sur la théorie de Pettenhofer, relative à l'influence des eaux souterraines sur les épidémies, et ayant demandé que la Société helvétique des Sciences Naturelles voulût bien s'intéresser à cette question et dans ce but organiser un réseau d'observations sur les eaux souterraines; la Commission, après discussion, décide de renvoyer les propositions de M. le Dr Jenny, à l'examen et au rapport de la section de médecine, devant laquelle l'auteur pourra les développer.

8. Il est fait lecture d'une lettre de Zofingue, demandant que la réunion de la Société ait lieu dans cette ville en 1867. Cette demande est admise et la Commission décide de proposer à l'assemblée générale de désigner pour président, M. K. Frikart, recteur des écoles de Zofingue.

9. M. le président soumet à la Commission une lettre de M. H. de Saussure, président de la Société entomologique suisse, dans laquelle ce dernier demande qu'à l'a-

venir la réunion annuelle de la Société helvétique des Sciences Naturelles commence un lundi, comme cela avait lieu précédemment, afin que la Société entomologique puisse avoir sa réunion le dimanche qui précéderait l'ouverture des séances de la Société helvétique. Cet arrangement offrirait l'avantage de permettre aux personnes qui sont membres des deux Sociétés d'assister aux deux réunions.

La Commission après avoir délibéré et tout en appréciant les motifs indiqués à l'appui de la demande, pense qu'il n'est pas dans les attributions du Comité Central de fixer un jour ou une règle fixe aux comités cantonaux pour la convocation de la Société helvétique. La Société entomologique peut toujours, chaque année et à temps voulu, exprimer son désir à la Société cantonale désignée pour recevoir la Société. Les inconvénients signalés disparaîtraient si la Société entomologique devenait une des sections de la Société helvétique.

10. Le rapport de la Commission pour la phthisie pulmonaire, est renvoyé à l'examen de la Section de médecine.

